



Le 4 avril 2024

Chef régional Terry Teegee  
Assemblée des Premières Nations, Colombie-Britannique  
1004 Landooz Road  
Prince George (C.-B.) V2K 5S3

**Objet : Portefeuilles du Comité exécutif de l'APN**

Cher Chef régional Teegee,

Je vous remercie d'avoir accepté la responsabilité de gérer le portefeuille de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), le portefeuille des pêches pour l'Ouest et de coprésider le portefeuille de la justice et des services de police.

Le Comité des Chefs sur la *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (CC-LDNU), le Comité des Chefs sur la justice, le Groupe de travail sur les services de police des Premières Nations et le Comité national des pêches relèvent également de vos portefeuilles. Dans le cadre des activités relatives au portefeuille de la DNUDPA, il sera parfois nécessaire de collaborer avec vos collègues du Comité exécutif, comme la Cheffe régionale Adamek, en tant que titulaire du portefeuille des traités modernes et des accords d'autonomie gouvernementale, et le Chef régional Hare, en tant que titulaire du portefeuille des terres.

En acceptant ce mandat, vous vous êtes vu confier la responsabilité d'agir conformément aux principes et aux objectifs de l'APN, en défendant les droits et les intérêts de toutes les Premières Nations. Votre engagement à promouvoir l'unité, à favoriser la collaboration et à veiller au respect des principes et des idéaux de la Charte de l'APN est de la plus haute importance. Conformément à l'article 18(9) de la Charte de l'APN :

« Le Chef national attribuera les portefeuilles dans le cadre d'un processus de collaboration avec le Comité exécutif et(ou) réattribuera les sujets des portefeuilles à des Chefs régionaux siégeant au Comité exécutif pour diriger des travaux particuliers, selon les besoins. Après leur affectation, les Chefs régionaux présenteront un rapport trimestriel au Comité exécutif et aux Premières Nations-en-Assemblée, ainsi qu'à leur propre région. Si un Chef régional ne présente pas de rapport trimestriel, le Chef national pourra envisager de réattribuer le portefeuille.

- a) Le titulaire du portefeuille sera chargé de diriger les travaux dans le cadre de son portefeuille, conformément aux résolutions des Premières Nations-en-Assemblée;
- b) Le titulaire du portefeuille présidera toutes les réunions du Comité des Chefs associées à son portefeuille et supervisera les travaux du Comité des Chefs pour s'assurer que toutes les procédures et tous les processus sont respectés et maintenus, conformément au mandat, aux règlements et à la Charte de l'APN. »

En outre, dans le cadre de votre portefeuille, je vous demande d'entreprendre les activités suivantes, avec l'appui du secrétariat de l'APN :

- Défense des intérêts : Dialoguer activement avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour défendre les politiques et les initiatives qui correspondent aux intérêts et aux besoins des Premières Nations. Représenter les préoccupations et les aspirations des Premières Nations dans divers forums.
- Unité et collaboration : Encourager l'unité entre les Premières Nations et promouvoir la collaboration sur des questions d'intérêt commun. Travailler en étroite collaboration avec les autres Chefs régionaux en vue de renforcer la voix collective de l'APN.
- Mobilisation : Solliciter régulièrement la participation des aînés, des gardiens du savoir, des femmes, des jeunes, des anciens combattants et des personnes 2ELGBTQIA+, par l'entremise de nos conseils consultatifs et d'autres forums, afin de comprendre leurs points de vue, leurs besoins et leurs préoccupations. Mettre en avant ces points de vue d'orienter la prise de décision.
- Renforcement des capacités : Travailler au renforcement de l'autonomie et des capacités des Premières Nations. Collaborer avec les partenaires pertinents pour obtenir des ressources et promouvoir les programmes qui améliorent le bien-être des Premières Nations.
- Reddition de comptes et transparence : Maintenir un niveau élevé de reddition de comptes et de transparence dans vos actions et vos décisions. Tenir le Comité exécutif informé des dernières nouvelles, des problèmes et des occasions.

En tant que titulaire principal du portefeuille, vous bénéficierez de l'appui du Secrétariat de l'APN et votre travail sera guidé par les résolutions adoptées par les Premières Nations-en-Assemblée qui vous confèrent votre mandat. Les résolutions relatives à votre portefeuille comprennent, sans s'y limiter, les suivantes :

#### Justice et services de police

- 12/2023 – *Visions différentes de la justice des Premières Nations*
- 13/2023 – *Application des résolutions et des règlements du conseil de bande dans les réserves*
- 48/2023 – *Revitalisation des lois et des ordonnances juridiques autochtones*
- 55/2023 – *Soutien à la réforme et à l'application des lois des Premières Nations*
- 88/2023 – *Ordonnances de protection communautaire à l'encontre des délinquants violents et récidivistes parmi les Premières Nations*
- 11/2022 – *Établissement d'un Comité des Chefs sur la justice*
- 39/2022 – *Opposition au projet de loi C-21 sur le contrôle fédéral des armes à feu*

- 36/2021 – Appel à un engagement renouvelé, à l'octroi d'un financement et à l'établissement d'un calendrier précis pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de justice des Premières Nations
- 06/2020 – Soutien à la sensibilisation au racisme systémique au Canada
- 07/2020 – Appel à une réforme pour lutter contre le racisme institutionnel dans le système de justice
- 11/2020 – Mise en œuvre des points d'action immédiate du Sommet national autochtone sur la justice

#### DNUDPA

- 20/2023 – Ébauche du Plan d'action national concernant la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- 77/2023 – Demander au Canada de consulter sur toute modification conformément à la Loi sur la DNUDPA
- 13/2022 – Priorités des Premières Nations pour guider la mise en œuvre par la Couronne de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

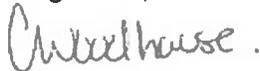
#### Pêches

- 73/2023 – Cadre pour la pêche dans les eaux intérieures fondé sur les droits des Premières Nations
- 26/2023 – Transition de l'aquaculture en parcs à filet ouverts à un autre système
- 06/2021 – Saumon quinnat du fleuve Yukon d'origine canadienne
- 08/2020 – Racisme systémique dans la réponse de Pêches et Océans Canada concernant la pêche fondée sur des droits inhérents de la Première Nation de Sipekne'katik
- 65/2019 – Reconnaissance de l'arrêt Marshall
- 69/2019 – Mettre pleinement en œuvre le droit absolu des Premières Nations à la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles
- 96/2019 – Soutien à la mise en œuvre de la décision du tribunal dans l'arrêt Ahousaht et autres (2009)
- 52/2018 – Inclusion des Premières Nations dans le Plan canadien de protection des océans

Le soutien financier pour vos déplacements sera assuré par le Secrétariat de l'APN, dans la mesure où des fonds sont disponibles et conformément aux politiques financières de l'APN.

Je vous remercie d'avoir accepté les fonctions de titulaire de portefeuille pour ces secteurs. Je me réjouis à l'idée de travailler avec vous pour faire progresser les travaux de l'Assemblée des Premières Nations.

Megwetch,



Cindy Woodhouse Nepinak  
Cheffe nationale